

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 1^{er} avril 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 28

Étaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2025-04-10
MODIFICATION DU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2321-3 et R.2321-1,

La Commune a prévu, dans son budget 2025, l'acquisition de vélos électriques.

Il convient donc de fixer une durée d'amortissement pour ce matériel.

Il est proposé de la fixer à 4 ans.

Il est également proposé d'étendre cette durée d'amortissement aux vélos classiques (non-électriques).

Pour mémoire, les biens de faible valeur - dont le coût unitaire est inférieur à 1 000 €/TTC - sont amortis sur un an.

Le tableau des amortissements mis à jour est donc le suivant :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels	2 ans
Frais d'études de recherches et de développement	5 ans
Voitures	5 ans
Motocyclettes, camions et véhicules industriels	8 ans
Vélos classiques et électriques	4 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Coffre-fort	5 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareil de levage-ascenseur	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements de cuisines	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques, techniques	15 ans
Chiens administratifs	6 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ou à la numérisation du cadastre	10 ans
Subventions d'équipement – biens mobiliers et matériel	5 ans
Subventions d'équipement – bâtiments ou installations	30 ans
Subventions d'équipement – projet d'infrastructures	40 ans

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'amortissement des vélos électriques ou classiques sur 4 ans,
- Confirmer les autres durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

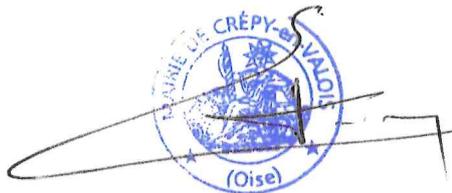
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 1^{er} avril 2025.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le mois de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250401-DEL2025-04-10-DE
Date de transmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025